
PEDAGOGIE

AMÉLIORONS

A sa réunion de mai dernier, le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a autorisé le Surintendant à réunir les Principaux des Ecoles normales, afin de décider, après des études préalables, quels changements le programme scolaire de ces institutions et leur organisation pédagogique pourraient subir dans l'intérêt bien compris de l'éducation.

C'est un pas dans la bonne voie. Mais, tel que nous l'exprimons dans notre rapport sur les Ecoles primaires et les écoles normales en France, en Suisse et en Belgique (1), c'est l'ensemble de notre organisation scolaire qui devrait être révisé, afin de renforcer les points faibles, de compléter les sections à peine ébauchées et de supprimer l'inutile. Et cette réforme, nous le répétons, peut s'effectuer sans briser les cadres de notre système d'enseignement, cadres excellents et qui s'adaptent très bien aux conditions sociales de notre province.

Parce que catholique, notre système d'éducation mérite que nous lui fassions produire tout le bien qu'il est susceptible de rendre. Si nous persistons indéfiniment dans le *statu quo*, nos successeurs, qui seront peut-être aux prises avec l'impétété et la révolution, auront raison de nous reprocher sévèrement notre inaction.

Voilà pourquoi nous préférons une enquête sérieuse et complète sur toute notre organisation scolaire—enquête dont l'initiative serait réservée au Comité catholique et dont la direction serait confiée au Surintendant—à une réforme isolée ne portant que sur les écoles normales par exemple. Une telle réforme, où seuls les Principaux sont directement en cause, peut nous laisser plus ou moins indifférent, parce qu'il est difficile, suivant nous, de rehausser considérablement le niveau des études normales sans modifier le reste du système scolaire.

Jusqu'à plus amples informations, nous nous en tenons aux Conclusions et aux Suggestions de notre rapport.

C.-J. MAGNAN.

A propos du Fonds de pension

Dans la livraison d'octobre, nous publierons une étude complète sur le Fonds de pension.

Nous prions nos lecteurs et nos lectrices de lire attentivement cette étude.

(1) Voir *Rapport sur les Ecoles primaires et les Ecoles normales en France, en Suisse et en Belgique*: Conclusions et Suggestions, page 322.